

## Nouvelle année, nouveaux vœux,

Mais quoi de neuf dans notre environnement quotidien ?

Après les feux d'artifices, le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année apporte toujours des évolutions qui impactent parfois durement le pouvoir d'achat des citoyens et 2018, n'échappe à la règle :

La promesse du candidat Macron de redynamiser le pouvoir d'achat des salariés en augmentant la CSG (compensée par une baisse des cotisations sociales) est effective depuis le 1er janvier sauf...pour les cheminots !!

De même, les retraités encaissent brutalement cette hausse de la CSG qui ne sera pas compensée par une augmentation des pensions de retraite.

Inscrit dans la loi de finances 2018, se profile aussi le rétablissement de la journée de carence pour les fonctionnaires y compris les agents de la SNCF.

S'y ajoutent, la baisse des APL (Aides Personnalisées au Logement) pour les locataires du parc social,

L'augmentation des complémentaires Santé de 2 à 10 %, La hausse des frais bancaires, du prix du timbre, du tabac, des tarifs du gaz et bientôt ceux de l'électricité et des taxes sur les carburants...N'en jetez plus LA COUPE EST PLEINE !!

Comme les résultats 2017 de la SNCF s'annoncent prometteurs, gageons que le gouvernement et la di-

rection de l'entreprise sauront récompenser l'investissement quotidien des cheminots par une augmentation significative de la rémunération en 2018. Faut il rappeler que ces 3 dernières années on été des années blanches !!

Les cheminots attendent des annonces fortes de leur Direction à l'heure ou le déferlement politico-médiatique fait encore des ravages envers la SNCF et ses agents.

Après la signature de la convention TER 2018/2019 le 11 décembre dernier, la direction entame les consultations en bilatérale puis en CE le 25 janvier sur son projet « Rapprochons nous ». Celui-ci vise à faire évoluer l'organisation en créant un établissement voyageur unique Paris St Lazare/ Normandie pour préparer la future convention TER/TET de 2020.

Les élus **UNSA Ferroviaire** devront, par ailleurs, porter les attentes et les revendications des cheminots dans le cadre d'une instance représentative du personnel nouvelle : le CSE (Comité Social Economique) créé par les ordonnances Macron.

Cette année va marquer un tournant pour la SNCF et nous allons tous avoir besoin d'une bonne santé !

## MEILLEURS VŒUX 2018

Laurent LEGAY

## Union Régionale UNSA Ferroviaire de Normandie

11, rue de Buddicum  
76300 Sotteville les Rouen

Tél SNCF : 33.25.85

Fax : 09 58 94 23 13

Tél ext : 02 35 72 74 82

E-mail : ur-normandie@unsa-ferroviaire.org



UNSA Ferroviaire Normandie

**- 226 872€**

C'est le montant du déséquilibre du Budget 2018 des Activités Sociales du CER Mobilités Normandie présenté en séance le 21.12.2017

Les élus UNSA ont voté contre ce budget.



## Journée d'échange



Nous avons organisé le 23 novembre dernier, une journée d'échange. Nous avons invités deux Fédéraux : Delphine LEDIEU responsable du développement syndical et Mickael CHARLES responsable du Groupe National Développement syndical. De très nombreux adhérents ont répondu présents. Cette journée s'est déroulée autour de trois ateliers :

### ATELIER n°1

Les adhérents souhaiteraient avoir un réel réseau social type Wiki, yammer et des journées d'échanges afin de se connaître entre adhérents.  
Mais aussi : écoute, présence sur le terrain, respect des idées de chacun, réponse à leurs questionnements. Positionnement plus claires de *l'UNSA Ferroviaire* au niveau national, régional, et local sur certains sujets d'actualité (contrat de travail, évolution de l'entreprise, concurrence ...) afin d'avoir une réactivité dans les instances et en tournée.

### ATELIER n°2

Consacrer des moyens à des tournées régulières (établir un programme) et à des réunions métiers avec des sympathisants et adhérents. Communiquer sur des sujets locaux.  
Créer une newsletter. Développer la communication par les réseaux sociaux

### ATELIER n°3

Une plaquette sera réalisée suite à cet atelier. Elle servira lors de nos tournées à mieux informer et à susciter l'intérêt de nos collègues pour adhérer à *l'UNSA Ferroviaire*.

Cette journée a permis de donner la parole aux adhérents et a été fort appréciée de nos militants. Elle a permis d'effectuer un travail efficace grâce à une participation active de tous. Un compte rendu et un suivi des différentes actions que nous pouvons mettre en place sera bientôt envoyé à tous les adhérents.

Cette réunion a également permis de tisser des liens et de créer une cohésion entre les participants que chacun s'appliquera à étendre.

Les discussions se sont alors poursuivies autour d'un repas convivial.

## Bilatérale :

⇒ **EIC** : le 16 Janvier *l'UNSA Ferroviaire de Normandie* a été reçue par Mr DEZEURE (nouveau DET de l'EIC) afin d'établir un mode de fonctionnement adapté de transmission des DII et DRT sur l'Equipe le Havre Port. Pour *L'UNSA Ferroviaire*, nous ne souhaitons pas un mode de fonctionnement différent du référentiel RH 009 pour les agents du Havre. Ces agents seront donc retirés de ce Référentiel et consultés sur leur souhait d'être interrogés ou pas lors d'un mouvement de grève.

⇒ le 16 Janvier *l'UNSA Ferroviaire de Normandie* a été reçu par Mme GRAILLOT (DRH PSL) et Mme MEDZADORIAN (Responsable RS PSL) (et non plus Mr Leffèvre et Mr Dupont comme initialement prévu) afin de présenter le projet d'évolution d'organisation « Rapprochons-nous » entre les deux Régions que sont la Normandie et Paris Saint Lazare.  
Nous avons d'ailleurs envoyé un tract afin de présenter le projet.



## Fret SNCF : la Direction ne parvient pas à rassurer le personnel



Interrogée par l'AFP le 16 octobre 2017 la Direction de la SNCF avait fermement démenti « le projet de filialisation ou de privatisation pour 2018 » affirmant également qu'il n'y avait pas de « projet de suppressions de 3000 emplois en 2018 » sur les 6000 existants.

Pour autant lors du Comité d'Établissement réuni en assemblée plénière, le Directeur de Fret SNCF, Jean Marc LONGEQUEUE, a d'abord réaffirmé le contenu de cette déclaration. Puis il a évoqué « l'étude lancée début septembre sur la bonne manière de recapitaliser Fret SNCF ». Et enfin il a précisé « qu'il ne fallait pas s'interdire d'organiser une filialisation en estimant qu'elle pourrait être une opportunité pour l'entreprise ». Pour *l'UNSA Ferroviaire* les discours dissonants de la Direction ne sont pas de nature à rassurer le personnel, ils sont même inadmissibles ! La Direction FRET n'a cessé de se restructurer argumentant à

chaque fois une relance de ce secteur. Presque 20 ans après, ce secteur d'activités enregistre tous les ans des centaines de millions d'euros de pertes, accumulant ainsi une dette de plus de 4 milliard d'euros... Il serait bon qu'une décision responsable soit prise pour relancer ce secteur dont les possibilités de transport sont importantes.

## Tournées

Le « **groupe tournées** » s'est réuni le 14 novembre dernier afin de mettre en place les tournées pour le premier semestre 2018. Voici, l'agenda :

Le 16/02 Rouen Bâtiment A B C

Le 09/02 Rouen rue verte, ECT, Pôle QS de l'établissement Voyageurs

Le 06/04 Caen

Le 13/04 Rouen Agence Paie et Famille et Rouen

Le 16/03 Sotteville (technicentre, URAA, C2Mi)

Le 20/04 Le Havre

La date du tournée pour les gares de Cherbourg, Lison, Granville, Coutances sera fixé après le retour de Laurent

### Hausse de la CSG

Les cheminots paient le prix fort !

Durant la campagne présidentielle, le candidat cent gauche défendait l'augmentation du taux de la CSG pour financer une partie des cotisations sociales, qui permettrait d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés. La mise en œuvre de cette promesse de campagne s'est mise en place le 01 janvier 2018.

Cette mesure permet effectivement d'augmenter le salaire net d'une partie des salariés mais pas des cheminots.



Explications :

- a) Augmentation de la CSG de +1,7% pour tous les salariés sauf les cheminots à statut ou ceux faisant partie de la BICP (sauf pour ceux cotisant au régime de mutualité obligatoire).
- b) Le gouvernement a décidé que pour les cheminots à statut, depuis la réforme des retraites de 2015, une augmentation progressive du taux de cotisation salariale sur 22 ans leur est appliquée (+0,27% tous les ans à compter de 2017 et deux jokers en 2020, donc tout sera à compter de 2022, les cheminots paieront -0,27% de leur salaire d'achat sans aucune compensation).
- c) Taux des cotisations salariales de -0,75% pour le régime général et Cheminot contractuel.
- d) Taux de la cotisation chômage de -0,65% pour le régime BICP/CEI.
- e) Suppression de la CSG (\*)

## Hausse de la CSG : les Cheminots paient le prix fort !

Nous vous avons envoyé un tract afin de vous expliquer les conséquences pour les cheminots



## Assises de la mobilité

Elisabeth Borne (ministre des Transports) a lancé les assises de la mobilité en septembre qui se sont clôturées en décembre 2017. Cette mission était confiée à JC SPINETTA. Ces assises visaient à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité. Pour cela, usagers, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et ONG de l'ensemble du territoire ont été conviés à participer et à faire émerger de nouvelles solutions (400 Groupes de Travail, 2500 propositions, 25000 votes). Ces Assises aboutiront à la Loi d'Orientation des Transports Internes (LOTI \*), présentée en **Février 2018**.

Pour *l'UNSA Ferroviaire* ces trois mois de concertation semblent bien trop courts au vu du dossier et de toutes les problématiques à traiter. Pour autant, nous avons été reçus en audience par Mr SPINETTA et avons contribué à cette consultation sous trois chapitres : 1/ les dessertes par segments de marché 2/ un modèle économique soutenable pour le réseau ferroviaire 3/ l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs.

*(\*) La Loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI), est la loi fondamentale d'organisation des services publics de transport en France. Elle a été publiée le 30 décembre 1982. Elle affirme un droit au transport devant permettre de se déplacer dans « des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de coûts tant pour la collectivité que pour les usagers ». La LOTI clarifie également les relations entre autorités organisatrices et opérateurs (lorsque la collectivité y a recours) en imposant la passation d'un contrat entre les deux parties.*



## Commission DURON très discrète

Elisabeth Borne a installé un conseil des infrastructures en octobre 2017 présidé par l'ex président de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport Français) Philippe DURON. Le rôle de cette structure est d'établir, au terme de ses auditions, un tri plus efficace dans la programmation des projets de grandes infrastructures en fonction des moyens réels de l'AFITF. Son objectif est de définir sous deux mois une stratégie et une programmation soutenables des actions à mener dans les prochaines décennies dans le domaine des transports et des mobilités. L'UNSA ferroviaire ne peut qu'être perplexe sur le manque de temps que le gouvernement laisse à ce comité pour prendre des décisions stratégiques ....



## Différents incidents sur le Réseau : le bilan

Le PDG de SNCF Réseau, Monsieur Patrick JEANTET a annoncé à Mme Elisabeth BORNE (ministre des transports) plusieurs mesures suite aux incidents de Montparnasse :

- ⇒ La nomination d'un nouveau Directeur Délégué : Matthieu CHABANEL chargé de réorganiser l'ensemble de la filière ingénierie et maîtrise d'œuvre. Il présentera une nouvelle organisation fin Janvier 2018.
- ⇒ Lancement d'un audit (interne et externe) sur les procédures tests, notamment celles préalables à la mise en service de systèmes de signalisations complexes

Suite à ces incidents, nous pouvons faire plusieurs remarques :

La SNCF a pris conscience il y a plus de 10 ans que son réseau existant était vétuste. Un vaste programme de renouvellement du réseau a été lancé et le nombre de chantiers dits d'investissements ne cessent d'augmenter aujourd'hui. Mais si l'infrastructure se compose d'un rail, d'une caténaire, des appareils de voies (aiguillages), il ne faut pas oublier également la signalisation. Et force est de constater que celle-ci est le parent pauvre du renouvellement du réseau. Les incidents en gare de Montparnasse et de Paris St Lazare en sont l'exemple. Pour *l'UNSA-Ferroviaire*, nous déplorons cette prise de conscience tardive qui oblige désormais la Direction de faire des choix dans les priorités. Nous déplorons aussi l'externalisation massive des chantiers où désormais les agents SNCF ne sont là que pour encadrer les chantiers des entreprises extérieures et bien souvent le travail est à reprendre ultérieurement suite à de la non qualité.

Les diverses constatations ont montré qu'en cas d'incident, la SNCF ne sait pas communiquer. Pour autant aucune annonce n'a été faite sur ce sujet !

La question sur l'avenir de ce réseau en cas de crise doit se poser ... quand il y aura un peu plus de concurrence sur les lignes, chaque opérateur s'occupera de ses propres voyageurs et le responsable de la panne devra s'expliquer publiquement (comme l'a fait Mr JEANTET auprès de Mme BORNE). Mais comment gagner en robustesse si les opérateurs oppriment les responsables de l'infrastructure pour faire circuler leurs trains, fragilisant ainsi la sécurisation des process. La Robustesse ne pourra se gagner qu'en responsabilisant le gestionnaire de l'infrastructure **et** les opérateurs ainsi qu'en renonçant à des arbitrages trop systématiquement déséquilibrés en faveur du business à court terme.

## En Bref

- ⇒ Infrapôle de Normandie : La Délégation *UNSA Ferroviaire de Normandie* sera reçue le **08 Février** par le DET de l'Infrapôle de Normandie en Bilatérale pour échanger sur les projets de l'Établissement en 2018
- ⇒ Infralog National : Un **préavis de grève** CGT, UNSA, SUD à compter du 21 Janvier 2018 à 22h00 au 03 Février 2018 08h00, a été déposé revendiquant :
  - \* Pas de réponse de l'établissement sur : perte d'emplois à l'UES, sur l'avenir de l'UES et de l'équipe RPM.
  - \* Réponses insatisfaisantes sur : l'avenir de l'Infralog Nationale l'arrêt de l'externalisation, l'iniquité entre établissements due à l'imposition des EVS, l'arrêt des réorganisations et restructurations.

## Réforme du code du travail : ordonnance balai

Moins de trois mois après leurs publications, les cinq ordonnances réformant le code du travail font l'objet de nombreuses modifications. Une 6<sup>ème</sup> ordonnance comportant des évolutions, dite ordonnance balai car elle permet à l'Exécutif de corriger et d'amender les textes des 5 ordonnances déjà parues en Septembre, devrait toucher notamment à la mise en place et au fonctionnement du comité social et économique (CSE). Par ailleurs, un décret sur le comité social et économique sera aussi publié pour une mise en application début janvier. Alors que le gouvernement voulait légiférer rapidement et par ordonnances, il bricole de manière maladroite depuis septembre les incohérences apparues. Au final, la réforme demande des lectures et relectures des ordonnances, au fil de leurs transformations, et alimente plus que jamais le mécontentement de tous.



## CSE : Comité Social Economique

	SNCF Réseau	SNCF Mobilités	SNCF
Nombres de CSE Futurs	5	17	1
Périmètre CSE	3 CSE par zone 1 CSE IDF	11 CSE TER 1 CSE Transilien 1 CSE G&C 1 CSE Fret 1 CSE Matériel Industriel 1 CSE Voyages 1 CSE Siège	1 CSE regroupant toutes les activités

Actuellement, il existe **31 CE**, **430 DP**, et plus de **600 CHSCT** sur tout le territoire ce qui correspond à environ **2 200 000 heures consacrées au travail d'examen des conditions de travail des cheminots**.  
Demain, l'entreprise nous propose **23 CSE** sur tout le territoire ce qui correspondrait à environ **400 000 heures**. Autant dire que beaucoup seront abandonnés !!!!

**L'UNSA Ferroviaire** va continuer la démarche UNITAIRE avec les 3 autres OS, dans l'objectif d'infléchir la Direction concernant le périmètre des CSE.